

Province de LIEGE
Arrondissement de WAREMME
COMMUNE DE FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER



CONSEIL COMMUNAL DU 22 JUIN 2010.

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 22 juin 2010 à 20H.

**Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président
Jacques ALLARD, Carole NACHTERGAELE, Marie-Rose
THIRIONET, Echevins
Germain VOSSSEN, Jean-Luc LUYTEN, Thierry KNAPEN,
Louis STREEL, Baudouin LEGROS, Conseillers
Christelle MOËS, Secrétaire de séance**

Séance publique.

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.05 H et demande d'excuser l'absence de Mesdames Beunckens et Robert et de Messieurs Vandervelden et Missaire pour des raisons diverses.

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a pas reçu de demande de point complémentaire dans les conditions requises par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose en conséquence d'adopter l'ordre du jour de la séance tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

Monsieur Vossen informe qu'il fera des remarques avant la clôture de la séance.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

2. Communications de Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des communications suivantes, et informe Mesdames et Messieurs les Conseillers

2.1. Déménagement école Voroux

Afin de mettre fin aux rumeurs qui circulent concernant le futur déménagement des classes de maternelles de Voroux, il est nécessaire de préciser ce qui suit :

Le Collège communal a souhaité prendre les informations nécessaires pour mettre fin anticipativement au bail le liant avec le doyenné concernant l'ancienne école des sœurs à Voroux. Une première date a été évoquée pour information. Les travaux d'aménagement nécessaires au bon accueil des élèves et l'attente de la réponse du doyenné laissent présager un déménagement pour la rentrée scolaire 2011-2012. Cela étant à l'étude, il est opportun de faire taire les rumeurs et de confirmer que la rentrée scolaire 2010-2011 aura bien lieu dans les locaux actuels.

2.2. Déclaration 2010 de mandats et de rémunération - rappel

Afin de contrôler le respect des plafonds de rémunération imposés aux mandataires communaux, provinciaux et de CPAS, la Cellule de contrôle des mandats rappelle l'obligation annuelle de déclaration de mandats et de rémunérations à l'ensemble des membres du Conseil communal ainsi qu'aux personnes non élues qui, suite à une décision du Conseil, exercent des responsabilités dans la gestion d'une personne juridique ou d'une association de fait.

2.3. Questionnaire d'évaluation de la Province de Liège

La Province de Liège va inviter dans les prochains jours l'ensemble des mandataires de la commune à répondre à un questionnaire qui devra contribuer à l'évaluation et à la réorientation des actions menées par la Province de Liège.

Monsieur le Bourgmestre demande aux mandataires leur entière collaboration.

2.4. Approbation par le Collège provincial du budget communal pour l'exercice 2010

En séance du 29 avril 2010, le Collège provincial a approuvé en le rectifiant le budget communal pour l'exercice 2010, arrêté par le Conseil communal du 23 février 2010.

Les rectifications portent sur :

Service ordinaire – tableau de synthèse :

- +1.145,93€ pour la dotation générale au fonds des communes (art 021/466-01/2009)
- +1.276,31€ pour la compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier (art 02510/466-09/2009)

Service ordinaire – exercices antérieurs :

Suite aux rectifications du tableau de synthèse ci-avant : boni du service ordinaire de 441.375,84€ en lieu et place de 438.953,60€

Ces rectifications ont pour conséquence de maintenir le boni propre à l'exercice de 175,96€ et de porter le boni global de 290.905,69€ à 293.327,93€, le service extraordinaire est inchangé (boni de 86.492,37€).

S'agissant d'une communication, ce point n'appelle pas de vote.

3. Contrat d'égouttage

En séance du 29 avril 2010, le Gouvernement wallon a approuvé le projet de « contrat d'égouttage » visant à remplacer le « contrat d'agglomération » en vigueur depuis 2003.

Les modifications principales sont les suivantes :

- Adaptation aux exigences européennes, notamment la Directive 91/271/CEE
- Continuité du financement (adaptations : modulation en cas de faible densité d'habitat, la participation communale en cas de reconstruction d'égouts de même section passe de 42 à 21 %, opérations de diagnostic financées intégralement par la SPGE)
- Suivi administratif : un seul et même contrat par commune, avenants supprimés.

Le nouveau contrat doit pouvoir s'appliquer dans les meilleurs délais afin de couvrir tous les dossiers inscrits au programme triennal 2010-2012.

A l'unanimité, le Conseil approuve le « contrat d'égouttage » présenté.

4. Remplacement d'un membre du conseil de l'action sociale pour cause de démission

Par courrier du 20 mai 2010, Madame Céline MOREAU a fait part de sa démission en tant que membre du Conseil de l'action sociale.

Monsieur LUYTEN, représentant le groupe NEC, présente la candidature de Monsieur Roland JARBINET. Il précise que le candidat satisfait aux conditions, aucune incompatibilité n'a été relevée. La parité est conservée.

Pour rappel, le membre démissionnaire reste en fonction jusqu'à la prestation de serment de son remplaçant.

A l'unanimité, le Conseil approuve la candidature de Monsieur JARBINET à la fonction de membre du Conseil de l'action sociale.

5. Rapport final du conseiller en Energie - Approbation

Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'une Conseillère énergie est en poste à l'administration communale depuis le mois de mars 2008 et que ce poste est prolongé jusqu'au 31 décembre 2010. La conseillère a établi le rapport d'activité final, qui est soumis au Conseil communal avant d'être envoyé à la Région, qui subventionne cet emploi.

Ce rapport concerne la gestion énergétique des bâtiments communaux, les mesures correctrices apportées aux installations, le respect des normes sur la performance énergétique des bâtiments dans les demandes de permis d'urbanisme, puisque la Conseillère se prononce sur ces normes pour chaque demande de permis de bâtir, les actions de sensibilisation du personnel communal et les actions menées dans ce contexte, l'information du grand public, où plusieurs actions ont été organisées, ainsi que le programme pour les prochains mois.

Le rapport est accompagné de la charte énergétique qui définit les actions à mener dans le cadre de cette fonction.

Les activités de la Conseillère ont été nombreuses et très satisfaisantes, beaucoup d'informations intéressantes ont été transmises, et la collaboration est excellente. C'est pourquoi Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le rapport présenté.

Monsieur Vossen félicite la Conseillère pour son rapport et sa disponibilité. Il signale avoir eu personnellement recours à ses conseils et espère que sa collaboration sera longue avec la commune étant donné qu'il s'agit d'un « plus » pour la commune.

A l'unanimité, le Conseil adopte le rapport final en matière d'énergie.

6. Compte de la Fabrique d'Eglise de Roloux pour l'exercice 2009

Monsieur le Bourgmestre détaille les éléments essentiels du compte de la Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Roloux.

Les dépenses s'élèvent à 9.461,86€ et les recettes à 11.632,47€, ce qui donne un excédent de 2170,61€.

La Fabrique d'église ayant une nouvelle fois démontré une bonne gestion des fonds qui lui sont alloués, Monsieur le Bourgmestre propose d'émettre un avis favorable sur les comptes de cette Fabrique.

Monsieur Vossen relève un dépassement des crédits qui aurait du faire l'objet d'une modification avant l'approbation par le Conseil et estime que cela pourrait faire l'objet de remarques.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur les comptes pour l'exercice 2009 de la Fabrique d'église de Roloux.

7. Assemblées générales des intercommunales et associations.

7.1. TECTEO

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire, le lundi 28 juin 2010 à 18 h.

Ordre du jour :

1. Election statutaire (nomination définitive d'Administrateur représentant la Province de Liège) – (Annexe 1) ;
2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration de NewlCo pour la période du 1^{er} janvier au 17 décembre 2009 (date de la fusion par absorption de NewlCo par TECTEO) – (Annexe 2) ;
3. Rapport du Collège des Commissaires de NewlCo pour la période du 1^{er} janvier au 17 décembre 2009 (Annexe 3) ;

4. Rapport du Commissaire-réviseur de NewlCo pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009 (la fusion par absorption de NewlCo par TECTEO ayant été opérée avec effet comptable au 1^{er} juillet 2009 – (Annexe 4) ;
5. Approbation des comptes intermédiaires de NewlCo couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009 (Annexe 5) ;
6. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires de NewlCo pour la période du 1^{er} janvier au 17 décembre 2009 ;
7. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration – (Annexe 6) ;
8. Rapport du Collège des Commissaires (Annexe 7) ;
9. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 – (Annexe 8) ;
10. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 – (Annexe 9) ;
11. Répartition statutaire – (Voir annexe 6) ;
12. Décharge à donner aux Administrateurs et aux membres du Collège des Commissaires.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour des assemblées générales du 28 juin 2010 de TECTEO.

7.2. SPI+

Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire le mardi 29 juin 2010 à 17 heures

Ordre du jour assemblée générale ordinaire :

1. Approbation : du rapport de gestion du Conseil d'Administration
du rapport du Commissaire
des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 y compris la liste
des adjudicataires (Annexe 1).
2. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
3. Démissions et nominations d'Administrateurs (Annexe 2).

Ordre du jour assemblée générale extraordinaire :

- Modifications statutaires dont la création du secteur « ASSAINISSEMENT »

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour des assemblées générales du 29 juin 2010 de la SPI+.

7.3. INTRADEL

Assemblée Générale Ordinaire, le mardi 29 juin 2010 à 18 heures.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs.
2. Démission du Commissaire aux comptes ordinaires.
3. Démission du Commissaire aux comptes consolidés.
4. Nomination du Commissaire aux comptes ordinaires et consolidés pour les exercices 2009 – 2010 – 2011 – 2012 et fixation de ses émoluments.
5. Présentation des comptes annuels de l'exercice 2009.
6. Rapport de gestion de l'exercice 2009.
7. Rapport du Commissaire.
Rapport spécifique du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les prises de participation.
8. Approbation des comptes annuels 2009 et affectation du résultat.
9. Présentation des comptes consolidés pour l'exercice 2009.

10. Rapport de gestion consolidé de l'exercice 2009.
11. Rapport du Commissaire aux comptes consolidés.
12. Comptes consolidés 2009.
13. Décharge aux Administrateurs et aux Commissaires.
14. Nomination(s)/démission(s) statutaires.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de l'assemblée générale du 29 juin 2010 de INTRADEL.

7.4. CILE

Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 24 juin 2010 à 17 heures.

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion.
Rapport du Contrôleur aux comptes.
2. Exercice 2009 – Approbation des bilans et comptes de résultats.
3. Solde de l'exercice 2009 – Proposition de répartition – Approbation.
4. Décharge de leur gestion pour l'exercice 2009 à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration.
5. Décharge au Contrôleur aux comptes pour l'exercice 2009.
6. Election de quatre représentants du personnel au Conseil d'Administration.
7. Désignation du Contrôleur aux comptes.
8. Reprise des réseaux de production et de distribution d'eau de la Régie communale d'Ouffet desservant l'ancienne commune d'Ouffet – Affiliation au Capital C et souscription complémentaire au capital A
9. Tarifs – Ratification.
10. Lecture du procès-verbal – Approbation.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de l'assemblée générale du 24 juin 2010 de la CILE.

Monsieur Vossen informe que l'assemblée générale du Home waremmien, qui se tiendra le 29 juin 2010, aura lieu à 18h30.

8. Contrat de Rivière du Haut-Geer

A l'analyse de la situation actuelle de la commune de Fexhe-le-Haut-Clocher, il appert ce qui suit :

- La commune de Fexhe s'inscrit principalement dans le bassin du Geer. L'entièreté des zones urbanisées de la commune sont en assainissement collectif. Le réseau d'égouttage est complet et connecté aux deux stations d'épuration.
- Plusieurs zones sont intéressantes d'un point de vue biodiversité. La mise en réseau des sites par l'intermédiaire de mesures agri-environnementales pourrait renforcer le réseau écologique.
- L'analyse des rejets, dépôts de déchets et entraves ne révèle que quelques problèmes minimes.
- Les actions prévues au programme 2006-2008, prolongé jusqu'en 2010 sont réalisées, à l'exception du monitoring du rejet Agricompost et de la zone de la SNCB.

Les propositions d'actions sont les suivantes :

- Informer de manière ciblée certains riverains de la rue de Lexhy sur leur obligation de connexion au réseau d'égouttage
- Nettoyer et entretenir régulièrement les ouvrages présents sur les fossés de drainage
- Nettoyer et réprimer les dépôts clandestins de déchets
- Réaliser des plantations dans la mare de Roloux : iris, joncs, roseaux
- En annexe du bassin d'orage en construction par la DGA, envisager l'aménagement d'une zone semi-naturelle entre la LGV et la L36 SNCB à Voroux.

A l'unanimité, le Conseil approuve les propositions d'actions du Contrat de Rivière du Haut-Geer.

9. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2010.

N'ayant pas reçu de demande de modification, Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 avril 2010 tel que transmis aux Conseillers.

Monsieur Vossen signale que pour ce qui est du huis clos, le procès-verbal ne reprend pas l'entièreté des propos.

Par 8 voix pour et 1 contre, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 27 avril 2010.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.30H.

Huis clos.

1. Personnel.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit de ratifier le remplacement de Madame Danielle JACOB dans ses fonctions de secrétaire communal, par Madame Christelle MOËS, pendant son congé pour maladie.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision.

2. Personnel enseignant.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin de l'Enseignement pour qu'elle présente ce point.

Madame l'Echevin précise qu'il s'agit de ratifier les remplacements de Mesdames FOCCROULLE, CIESLAK et JUNGBLUT pour maladie selon les modalités suivantes :

Le congé pour maladie de Madame Nathalie FOCCROULLE a été prolongé du 18 mai au 13 juin 2010. L'intérim de Madame Aude QUINET, pour un 4/5 temps, comme institutrice maternelle en remplacement de Madame Nathalie FOCCROULLE a dès lors été prolongé pour la même période.

Madame Sophie CIESLAK était en congé pour maladie du 20 mai au 1er juin 2010. Madame Déborah ANDRE a été désignée en remplacement de Madame CIESLAK, pour 13 périodes, du 20 mai au 1^{er} juin 2010 et Madame Aude QUINET, pour 1/5^{ème} temps, du 20 mai au 1^{er} juin 2010.

Madame Nadine JUNGBLUT était en congé pour maladie du 18 au 31 mai 2010. Mademoiselle Julie DELVAUX a été désignée en remplacement de Madame JUNGBLUT, pour 13 périodes, comme institutrice maternelle, du 18 au 31 mai 2010.

Monsieur Knapen a quelques réticences concernant la gestion des remplacements et souhaite des explications.

A l'unanimité, le Conseil ratifie les décisions.

3. Pécule de vacances 2010

Monsieur le Bourgmestre informe de ce qu'une Circulaire du 22 avril 2010 est parue au moniteur belge le 28 avril 2010. Celle-ci porte sur les directives pour le paiement du pécule de vacances 2010.

S'agissant d'une information, ce point n'appelle pas de vote.

Monsieur Vossen émet des remarques concernant :

- Rue de la Gare, une réparation en voirie en train de se dégrader et de causer des nuisances à un bien voisin.
- La problématique des aires de stationnement.
- Rue de Momalle, la qualité du schlammage.

S'ensuit une discussion relative à la vitesse excessive dans les villages et les plaintes de certains riverains.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20.50H.